

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	7 (1899)
Heft:	3
Artikel:	Recherches entreprises en 1898 sur l'emplacement de l'échafaud du Gibet à Vidy
Autor:	Næf, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-8992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» Mais, que la chose réussisse ou non, je vous prie, vous en
» particulier, de vous rendre à mon invitation et de vous
» donner la peine de venir avec eux et de profiter de cette
« compagnie, qui aura pour vous toutes les attentions possi-
» bles et à qui j'ai donné ordre de payer vos frais de route.
» J'espère, mon cher neveu, que vous ne me refuserez pas
» cette grâce, attendu que vos intérêts et ceux de vos chers
» enfants le demandent plus que les miens propres, comme
» vous pourrez en juger par vous-même lorsque je vous aurai
» expliqué mes intentions. »

(A suivre).

A. DE MONTET.

RECHERCHES ENTREPRISES EN 1898
SUR
L'EMPLACEMENT DE L'ÉCHAFAUD ET DU GIBET A VIDY
avec plan lithographié.

RAPPORT

à Monsieur le Président du Comité des monuments Davel¹.

Corseaux s/Vevey, 1^{er} janvier 1899.

Très honoré Monsieur,

En date du 20 novembre 1898, votre Comité m'a fait l'honneur de me charger de déterminer l'emplacement exact de l'échafaud de Vidy en vue de l'érection d'un monument commémoratif, et m'a demandé de commencer les fouilles le plus rapidement possible.

Permettez-moi de rappeler tout d'abord, en deux mots, la suite des événements. Le lendemain, 21 novembre, je vous répondis que, suivant votre désir, je me mettrais en rapport à ce sujet avec M. Rouge, architecte, dès qu'il me serait possible de sortir ; le 24 au soir, après un premier examen du terrain et des documents,

¹ Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Næf, archéologue, et de M. Camille Delessert, directeur, président du Comité des monuments Davel. Ce rapport n'était pas destiné primitivement à l'impression, et M. Næf n'a pas eu le temps de le remanier en lui donnant la forme d'un article proprement dit. Mais tel qu'il est ce document nous a si vivement intéressé que nous avons voulu en faire profiter nos lecteurs.

j'eus l'honneur de vous adresser un rapport sommaire. Dans ce rapport je vous exposais mon impression générale, certaines constatations fâcheuses pour le résultat des fouilles, et mon regret de voir adopter un projet de monument sans connaître les renseignements que donneraient éventuellement ces fouilles.

Après avoir fixé les *deux questions*, qu'à mon avis les recherches devaient essayer de résoudre :

1^o *Définir l'emplacement de l'échafaud,*

2^o *Retrouver, si possible, les restes de Davel,*

je demandais à votre Comité de bien vouloir me transmettre tous les renseignements possibles relatifs à Davel et à son exécution. Je vous annonçais enfin que les travaux seraient entrepris dès que je serais en possession d'une pièce préalable et indispensable, un plan donnant exactement l'état actuel du terrain.

Le 28 novembre vous avez bien voulu m'annoncer que votre Commission exécutive avait pris connaissance de mon rapport, et vous m'avez transmis des renseignements très utiles soit sur les fouilles exécutées en 1892, soit sur Davel. Vous ajoutiez que, suivant le résultat de mes recherches, vous seriez prêt à modifier la forme du monument commémoratif, dont l'inauguration devait avoir lieu le 24 avril 1899, anniversaire de l'exécution.

Ce même jour, 28 novembre, M. Ed. Secretan eut l'obligeance de me communiquer une lettre de M. le Dr Ch. Marcel, datée du 30 avril 1891, et contenant des documents très nets, très clairs, précis et de grande importance, auxquels j'aurai à revenir. Je tiens à en remercier encore M. Secretan.

Les travaux commencèrent le 1^{er} décembre et furent poursuivis, sans interruption, jusqu'à hier au soir, 31 décembre, où je les inspectai pour la dernière fois.

QUESTION N° 1.

Définition de l'emplacement de l'échafaud.

Lorsque je fus en possession du plan donnant l'état actuel du terrain, j'y fis reporter les sondages antérieurs, dont il était encore possible de reconnaître les traces, *G*, *E*, *F*,... etc., sur le plan, de même que le fossé circulaire creusé en 1892 autour de l'emplacement présumé de l'échafaud, emplacement sur lequel M. le syndic Dapples avait jadis fait planter le peuplier d'Italie qui s'y trouve encore. *A'* sur le plan. Cet arbre n'occupe pas le centre de l'espace circulaire ; il est à quelques mètres au S. S.-O. du centre. Le fossé de 1892 fut nettoyé pour permettre l'écoulement des eaux ; pendant ce temps on vérifia tout d'abord le centre de l'emplacement fixé par

M. Dériaz d'après la tradition, les bornes de la route, et par comparaison avec les plans et cartes de 1670, 1679, 1724, 1727 et 1827 aux Archives communales de Lausanne¹. Ce centre fut trouvé exact, à quelques centimètres près.

Pour expliquer la suite des travaux et le système que je crus devoir adopter pour fixer l'emplacement de l'échafaud, je dois rappeler que dans son rapport du 11 janvier 1893 à la Municipalité, M. Dériaz disait simplement : « Il a été retrouvé quelques débris de maçonnerie, mais peu », sans marquer sur son plan où avaient été trouvées ces maçonneries. Il faut ajouter que, comme je l'ai écrit dans mon rapport du 24 novembre dernier, un des ouvriers qui travailla en 1892 pour M. Dériaz m'affirma que ces maçonneries (des fondations minimes, de quelques centimètres de hauteur seulement) avaient toutes été extraites, et que ce renseignement me fut entièrement confirmé plus tard par M. Domenjoz, piqueur, qui surveilla les dits travaux.

Il était donc peu probable que l'on retrouverait le moindre reste de maçonnerie pouvant aider à restituer le tracé ; la seule chance de fixer les emplacements occupés jadis par les murs consistait à étudier graduellement le terrain, en l'abaissant par minces couches horizontales successives.

D'autres raisons encore m'engageaient à procéder de la sorte. M. Dériaz, je pus m'en convaincre soit par l'examen préalable du terrain, soit par les questions posées à M. Domenjoz, avait cru pouvoir se borner à rechercher *deux points* du fossé circulaire primitif, *B¹* et *C¹* sur le plan ; ces points fixés, il avait tracé et fait creuser le fossé actuel. Or, à mon sens, rien ne garantissait que le tracé actuel fût bien celui du fossé primitif. D'autre part, si l'on réussissait à fixer le tracé complet de ce fossé primitif, de même que sa largeur, on obtiendrait de la sorte *une preuve de l'exactitude de l'emplacement de l'échafaud Carré*, qui, d'après les cartes de 1724, 1727 et 1794, occupait le centre de l'espace circulaire.

Puis M. le Dr Ch. Marcel, dans sa lettre à M. Secretan ci-dessus citée, écrivait ceci :

« ... L'échafaud, désigné par un beau jeune peuplier, était jadis une maçonnerie carrée, d'environ un mètre de relief, en mauvaise molasse et mauvais cailloux, entourée d'une zone circulaire relevée au centre, déclivé vers l'extérieur, où le gazon était

¹ Je regrette de n'avoir pas reçu communication du plan Berney, levé en 1827, le plus important sans doute. Il ne figure pas dans le dossier qui me fut confié quelques heures par M. Rouge.

» toujours *raté*, jaune, rabougri, se distinguant nettement des herbes et jones verdo�ants du voisinage. Cela se comprend : » l'eau d'irrigation ne pouvait arriver sur la surface relevée, restait à l'entour »,... etc., etc.

» Dans cet espace, sous deux ou trois pieds au plus, reposent les ossements :

» 1. Des *gens brûlés au bûcher* ; leurs os seront noircis, quelques-uns blanchis, allégés, beaucoup cassés menus, déformés, les dents éclatées au feu.

» 2. Des os de *gens rompus sur la roue*, c'est-à-dire des fémurs, des tibias à fractures directes d'avant en arrière, des bras à fractures compliquées.

» 3. *Des décapités*, et ici on distinguerait les femmes des hommes à leurs caractères ostéologiques, âge, forme des cols du fémur, dimensions du bassin, etc.

» Parmi les hommes, on distinguerait les jeunes, les adultes, les très âgés.

» 4. Au nombre de ces derniers, on rencontrera certainement les os non fracturés, entiers, sans callos ni cicatrices, d'un mâle adulte, 54 ans, plutôt grand, 1m64 minimum et 1m75 maximum, à os forts, à trochanters et cols fémuraux faisant angle normal, genoux gros, jambes peu arquées, etc., etc.

» Si auprès de ces débris on trouve des débris de vêtements rouges, de boutons métalliques larges, en nombre, uniformes, la question sera presque décidée. — Mais il est très probable que Monsieur Gewter, de Moudon, aura, selon l'usage, ajouté à ses honoraires habit, gilet, pantalons, etc., pour ne rien laisser perdre, à moins que l'ordre de tout enfouir, de ne rien laisser subsister, n'ait été donné pour le corps comme pour les maisons, mobilier, etc. ».... etc., etc.

Sur quels documents M. Marcel se basait-il pour dire que les corps des suppliciés, y compris celui de Davel, se trouvaient inhumés dans *l'espace circulaire, entourant l'échafaud*, je l'ignore, mais cette tradition semblait généralement admise. (Comparer l'article publié dans la *Revue du 21 novembre 1898* : « Le monument de Vidy. »)

En abaissant graduellement le terrain, toutes les tombes creusées dans le sable et gravier se montreraient immédiatement ; ce procédé m'avait bien réussi pour l'exploration du cimetière gallo-helvète de Vevey.

Telles sont les différentes raisons qui m'engagèrent à faire niveler le terrain sur l'espace limité par le fossé circulaire de 1892.

Tandis que s'exécutait ce travail, je fis mon possible pour obtenir des renseignements complémentaires sur la disposition de la terrasse de l'échafaud proprement dit. L'étude des cartes de 1724, 1727 et 1794 avait déjà été faite par M. Dériaz ; ces cartes lui avaient permis de conclure à un carré, de 6m.40 de côté, dont deux des faces étaient à peu près parallèles à la route. C'est ce qu'il traduisit sur son plan au millième. Mais il s'agissait de contrôler cette solution, et d'obtenir en plus des indications sur la disposition de la zone circulaire environnante, sur la hauteur des murs et leur mode de construction, sur la position de l'escalier qui donnait accès à la terrasse et sur le nombre de ses marches.

Dans son plan, j'ignore sur quelles indications, M. Dériaz a restitué l'escalier à l'angle N.-E. du carré, et son rapport à la Municipalité de Lausanne est malheureusement d'un laconisme extrême ; les cartes du XVIII^e siècle sont muettes à cet égard. Ces cartes offrent par contre un renseignement très important, et sur lequel j'aurai à revenir : *la position de l'échafaud par rapport au gibet* ; le gibet se trouvait tout à côté, à l'Est-Sud-Est.

D'après les renseignements de M. le Dr Marcel, les murs du carré avaient un mètre environ de hauteur ; ils étaient maçonnés et parementés en moellons irréguliers, de diverses sortes ; la zone circulaire était relevée au centre, déclivée vers l'extérieur. D'un autre document que me confia M. Secretan, il ressort que l'escalier avait trois ou quatre marches. Le tableau de Gleyre, par contre, indique les murs régulièrement appareillés en grands blocs de molasse, l'escalier placé au centre de la face orientale, et saillant.

Ces diverses indications devaient être contrôlées, et pouvaient l'être par une enquête auprès de témoins oculaires. Je réussis à en trouver quelques-uns que je fis venir *séparément* sur les lieux, et auxquels je posais les mêmes questions. Il ne me semble pas nécessaire d'allonger ce rapport en citant textuellement les réponses de chacun ; il me suffira de les résumer, et de montrer les points sur lesquels j'obtins une concordance absolue.

Les deux dépositions les plus importantes furent celles de M. François Bovet, à la Maladière dès 1838, et surtout celle de M. Menétrey, père, syndic de Chavannes. C'est ce dernier qui, entre 1840 et 1850, démolit lui-même les quatre murs de l'ancien échafaud, et qui en transporta les pierres à Chavannes pour y construire une maison, la maison Meyer actuelle. M. Menétrey ayant exécuté ce travail lui-même, a gardé du tout un souvenir très net ; ses indications concordent avec celles que j'avais recueillies antérieurement et que j'obtins ensuite, mais elles sont d'une grande précision.

Le carré central avait 6 mètres ou un peu plus de côté (M. Dériaz : 6 m.40) ; les murs, de 45 centimètres (1 pied $\frac{1}{2}$) d'épaisseur, étaient appareillés et parementés en moellons irréguliers, sans pierre de taille dure ni molasse, pas même aux angles, et avaient une hauteur de 1m.20 (4 pieds). Le centre du carré était rempli de terre, et M. Menétrey n'y trouva ni ossements, ni objets. Quatre ou cinq marches (soit quatre marches horizontales, qui donnent cinq hauteurs de 24 centimètres chacune) grossièrement maçonnées, étaient adossées au centre de la face orientale et disposées parallèlement au mur de cette face. Sur l'espace circulaire environnant, le terrain s'élevait en pente douce à partir du fossé jusqu'aux murs. M. Menétrey ajouta qu'il avait enlevé tous les cailloux qu'il y avait moyen de prendre, et qu'il n'avait pas dû en laisser beaucoup sur place, les fondations étant à une profondeur minime.

Ni M. Menétrey, ni M. Bovet, ni les autres témoins interrogés, ne se souvenaient d'avoir vu quoi que ce soit du gibet, mais tous deux, de même que nombre de personnes, reconnaissent immédiatement l'emplacement de l'échafaud comme étant parfaitement exact.

M. Bovet me fournit un renseignement inédit, utile pour une restitution éventuelle, théorique ou effective. Il paraît que jadis deux piliers carrés, en molasse, de 60 centimètres de côté, étaient placés au bord de la route actuelle ; ils marquaient l'entrée de la place réservée à la haute justice et l'endroit où venait aboutir le sentier conduisant au gibet et à l'échafaud. M. Bovet a encore vu ces piliers de hauteur d'homme, mais leurs parties supérieures étaient déjà abattues. Il m'a affirmé, en outre, qu'après la démolition des murs de l'échafaud, la petite butte fut nivelée et que le terrain fut livré à la culture ; c'est à cette occasion, sans doute, que l'ancien fossé circulaire fut comblé.

Après mon enquête contradictoire, la configuration de la zone circulaire à l'intérieur du fossé, la disposition du carré de l'échafaud proprement dit, l'aspect, l'épaisseur et la hauteur de ses quatre murs, de même que ce qui concerne l'escalier, me semblaient nettement définis. — L'existence de la petite butte, très peu élevée, était attestée aussi bien par plusieurs témoins oculaires que par une indication de la carte de Schwartz en 1794 ; son nivellement me confirma dans la persuasion qu'on ne retrouverait pas trace de fondations. Mais peu importait au fond, car les renseignements étaient suffisamment clairs et complets ; il suffisait de retrouver le fossé, dont le carré avait occupé le centre.

L'opération du nivellement fut exécutée comme je l'ai indiquée en commençant ; sans entrer dans des détails inutiles, il suffira

d'ajouter que je ne constatai aucune maçonnerie quelconque. J'obtins par contre le tracé complet du fossé, qui n'est pas exactement celui du fossé actuel; il s'avance davantage au S.-S.-E. (Comparer le plan, joint à ce rapport). Le diamètre intérieur de la zone circulaire ne correspond pas non plus à celui donné par M. Dériaz : il est de 24 m. 50 au lieu de 20 m. 40. La circonference fixée, il fut facile de marquer par de solides piquets le centre, de même que les quatre angles de l'ancien échafaud. J'ajouterais que j'estime que le fossé remplissait un double rôle; il servait sans doute à maintenir la foule à distance, mais encore à drainer l'espace central. Bien que l'inclinaison du terrain à partir du fossé fût minime, la zone centrale n'en formait pas moins une petite butte, au sommet de laquelle se trouvait le carré de maçonnerie. Cette disposition permettait aux assistants de suivre toutes les phases du lugubre spectacle.

Un des problèmes semblait donc résolu. Cependant on aurait pu m'objecter que le fossé, base de ma restitution, constituait bien une preuve, assez vraisemblable peut-être, mais insuffisante; qu'après le nivellement de la butte le terrain avait pu changer d'aspect. Le tracé de l'ancienne route ayant été un peu corrigé, pouvait-on être sûr que l'emplacement fût exactement celui que j'indiquais? Et puis comment se faisait-il qu'on n'eût trouvé aucune sépulture sur tout l'espace de la zone circulaire, entre le fossé et les anciens murs de l'échafaud? Il fallait répondre à ces objections, très naturelles, par une seconde preuve, plus décisive encore que celle du fossé : *le gibet*. Si l'emplacement du fossé, et par conséquent celui de l'échafaud étaient exacts, on devait trouver tout à côté, à l'Est-Sud-Est, les fondations des piliers du gibet, dont la position est très nettement indiquée sur les cartes du XVIII^e siècle.

C'est ce qui fut fait. Sans longues recherches, ni tâtonnements, ni fossés préalables de reconnaissance, les fondations des piliers et du mur d'enceinte du gibet furent mises au jour, à l'endroit où elles devaient se trouver.

Cette recherche du gibet m'amène à la question n° 2; je tenais à en donner d'emblée un des résultats, pour pouvoir arrêter ici la première question, et la considérer, en bonne conscience, comme résolue.

(A suivre).

A. NÆF.